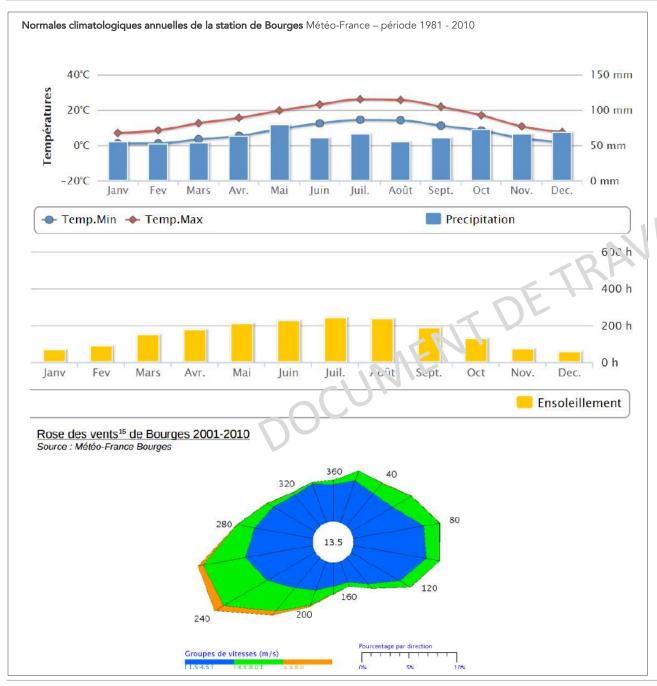
DOCUMENT DE TRAVAIL ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### MILIEU PHYSIQUE - Climatologie



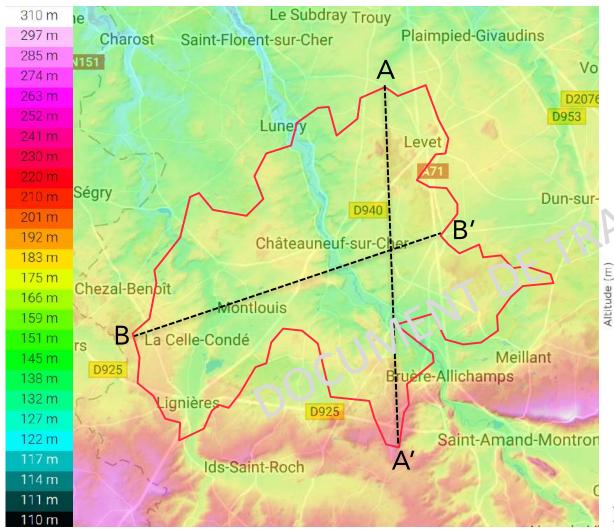
#### Un climat océanique doux

La station météorologique de référence pour la Communauté de communes ABC est la station de Bourges (15 km).

- Pluviométrie : la répartition de la pluviométrie est relativement homogène sur toute l'année. Recueillie sur 29 ans, la moyenne annuelle des précipitations est de 748,1 mm répartis sur 188 jours. Cette pluviométrie est proche de la moyenne nationale de 800 mm et de 120 jours de pluie par an. Le mois de plus forte pluviométrie est mai avec 78,6 mm. Le mois le plus sec est février avec 52,1 mm.
- Températures et insolation : La température moyenne annuelle mesurée à la station de Bourges est de 11,7°C. La courbe des températures indique que celles-ci s'inscrivent dans une fourchette variant entre des valeurs moyennes minimales de 4°C et maximales de 20,2 °C. L'ensoleillement moyen avoisine les 1 845 heures/an. Le mois le plus ensoleillé est juillet avec 251,3 heures.
- Régime des vents: Les vents dominants du Cher sont orientés vers l'Ouest et le Sud-Ouest, apportant des précipitations. On observe parfois des vents d'orientation Nord-Est et Sud-Est liés aux influences continentales, apportant un air froid et sec en hiver, chaud et sec en été.

#### MILIEU PHYSIQUE - Topographie

#### Relief de la Communauté de communes ABC topographic-map.com



Les vallées de l'Arnon et du Cher, toutes deux orientées Sud-Nord organisent le territoire et ses infrastructures. Les principaux franchissements se situent pour l'Arnon à Lignières et pour le Cher à Châteauneuf-sur-Cher.

La vallée du Cher a un fond de vallée large et plat en amont de Châteauneuf-sur-Cher lequel se resserre et devient plus marqué en aval.

# Le territoire de la Communauté de communes ABC est traversé par la vallée du Cher et de l'Arnon.

Le relief est celui d'un plateau aux vallées assez faiblement incisées.

Au Sud du territoire, le relief s'accentue pour atteindre 220 mètres dans le Sud de Vallenay. Le point le plus bas du territoire, avec 134 mètres, se situe en fond de vallée du Cher sur la commune de Lapan.

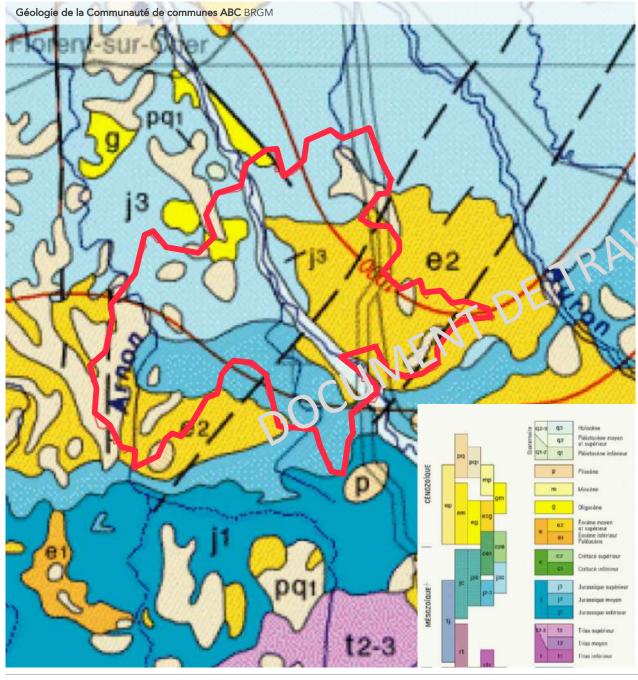
#### Profil copographique AA' (Nord-Sud)



#### Profil topographique BB' (Ouest-Est)



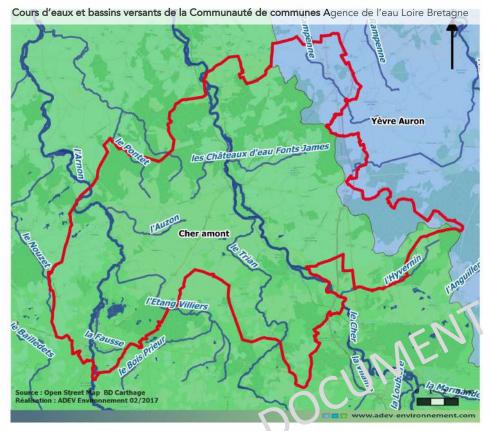
#### MILIEU PHYSIQUE - Géologie



Le territoire de la Communauté de communes ABC est situé en limite Sud du bassin parisien auquel appartient le Berry. C'est un bassin sédimentaire composé de dépôts de sables, d'argiles et de calcaires, datant essentiellement du secondaire.

- En Champagne berrichonne, les sols reposent soit sur des calcaires lacustres ("du Berry") soit sur des calcaires et marnes jurassiques.
- Les sols sont relativement profonds et sains, à 12 te potentialité agricole.
- Lorsque la roche est affleurante, les cultures sont abandonnées au profit de la forêt.
- Les vallées alluviales du Cher et de l'Arnon, inondables, sont réservées à l'élevage ou localement à la culture du maïs.

#### MILIEU PHYSIQUE - Les outils de la gestion des milieux aquatiques



#### Un territoire dont les cours d'eau font l'objet de plans de gestion

Le territoire est concerné par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire Bretagne » 2016-2021 qui est en application depuis le 1er Janvier 2016 pour une durée de 5 ans. Sont également en vigueur deux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

Le SAGE Cher Amont, mis en œuvre, dont les principaux enjeux sont :

- · l'alimentation en eau potable et en eau industrielle,
- · l'amélioration de la qualité des ressources en eau,
- · la gestion du risque inonantion,
- la restaura ich, i'entretien et ma valorisation des milieux naturels et des parsanes,
- le rétablissement de la libre circulation piscicole,
- le rehaussement de la ligne d'eau du Cher,
- la satisfaction des demandes en loisirs liés à l'eau et à la valorisation touristique de la vallée.

Le SAGE Yèvre Auron dans sa frange Est (Lev X, Chavannes, Uzay-le-Venon), mis en œuvre, dont les principaux enjeux sont :

#### D'ordre quantitatif :

- forte pression de pompage de la ressource (due en particulier aux besoins en irrigation) qui engendre, en saison estivale, des assèchements de portions de cours d'eau plus ou moins sévères, néfastes pour les milieux aquatiques et la faune et la flore qu'ils abritent,
- faiblesse des débits d'étiage,
- · alimentation du canal de Berry (en lien avec l'Auron),
- conflits d'usages,
- risque inondation.

#### ${\sf D'ordre\ qualitatif:}$

- pollutions diffuses: dépassements des teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires, qualité des eaux déclassée à cause des paramètres azotés et phosphorés,
- nappe du Jurassique particulièrement vulnérable dans sa partie libre, d'où une qualité des eaux brutes extrêmement sensible aux pollutions de surface,
- retard dans la mise en place des périmètres de protection de captage,
- assainissement : insuffisance des taux de raccordement à un réseau et des taux de traitement, impacts des rejets sur les milieux récepteurs.

Liés à la biodiversité et milieux aquatiques :

- problème de circulation des poissons lié au franchissement des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau,
- marais de Bourges : envasement, eutrophisation, problème d'entretien,
- dégradation des zones humides sensibles.

#### MILIEU PHYSIQUE - Les eaux superficielles



L'Arnon canalisé à Lignières ADEV



L'étang de Villiers à La Celle-Condé ADEV



Le Trian à Saint-Symphorien ADEV



L'Auzon ADEV



La Rampenne à Levet ADEV



Le Cher à Châteauneuf-sur-Cher ADEV

#### Un territoire au riche réseau hydrographique

Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau permanents :

- Le Cher : prend sa source à Mérinchal en Creuse pour confluer avec la Loire au Bec de Cher, à l'aval de Tours.
   Dans le département du Cher, le bassin versant de la rivière du Cher concerne 242 communes, soit 83 % des communes du département.
- L'Arnon : prend sa source en Creuse et se jette dans le Che. a Vierzon. Il traverse le département du Sud au lond, en entrant dans le Cher par une vallée en gorge étroite, avant de traverser le département dans une vallée plus évasée jusqu'à Vierzon.
- Le Trian : prend sa source à Marçais et rejoint le Cher au Sud de Venesmes. Du Sud vers le Nord il s'écoule au centre du territoire.
- La Rampenne : prend sa source à Saint-Germain-de-Bois et rejoint l'Auron au Sud de Bourges. Il s'inscrit à l'extrémité Nord-Est du territoire intercommunal.
- L'étang de Villiers : prend sa source à Morlac et rejoint l'Arnon à La Celle-Condé. Il parcoure le Sud-Ouest du territoire de la Communauté de communes ABC.
- D'autres cours d'eau de moindre envergure parcourent le territoire : Le Pontet, L'Auzon et Le Nouzet, affluents de l'Arnon et L'Hyvernin, affluent du Cher.
- De nombreux étangs sont recensés à l'échelle du territoire, et particulièrement dans l'Ouest, sur le bassin versant de l'Arnon. Le plus étendu est situé dans la commune de Lignières : il s'agit de l'étang de la Chelouze d'une superficie 432 ha.

#### MILIEU PHYSIQUE - La qualité des eaux superficielles

Qualité des eaux de surface en 2013 (Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Cours d'eau et plan d'eau (2013)	Etat écologique	Etat biologique	Etat chimique
Le Cher à Foecy			
L'Arnon			
Le Trian			
Le Pontet			
L'Auzon			
La Rampenne			
Ruisseau de l'étang Villiers			して
Etang de la Chelouze		nd	nd

Etat Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
------------------	-----	-------	----------	---------

Objectifs de qualité fixé par le SDAGE Loire-Bretagne			
Le Cher		2021	
L'Arnon		2027	
Le Trian		2027	
Le Pontet		2027	
L'Auzon		2015	
La Rampenne		2027	
L'étang de Villiers		2027	
Etang de la Chelouze		2021	

#### Des cours d'eau dont la qualité de l'eau est à améliorer

Les cours d'eau qui sillonnent le territoire de la Communauté de communes ABC présentent une qualité variable :

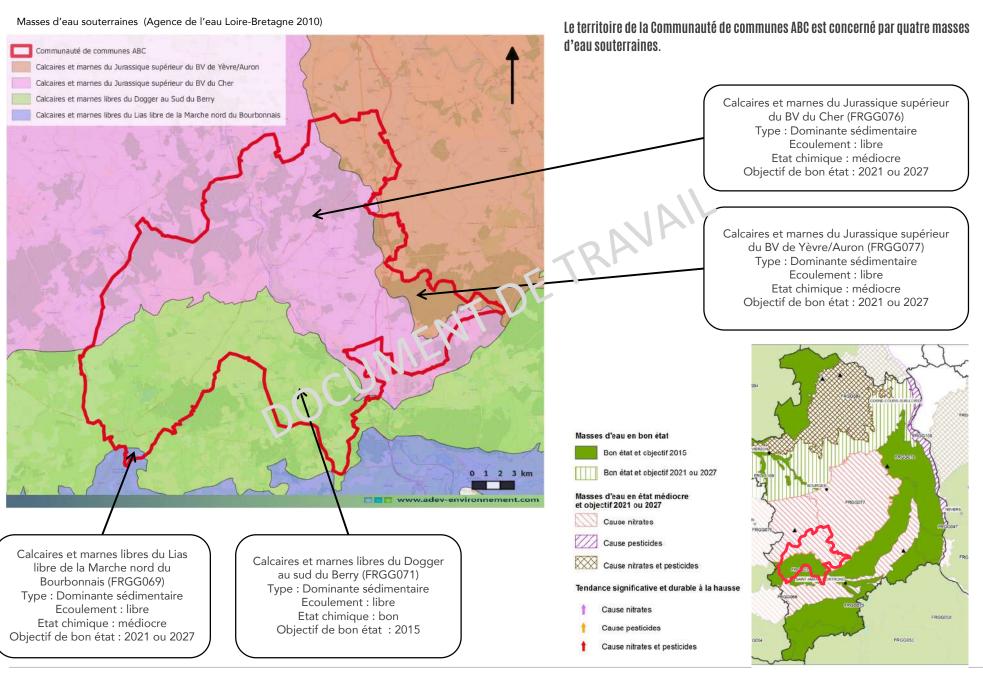
- bonne pour l'Arnon avec, cependant, un indice de confiance médiocre lié à la méthode d'évaluation employée,
- mauvaise pour le Pontet,
- moyer ne à médiocre pour les autres cours d'eau.

Les lauses de ces dégradations peuvent être imputables à plusieurs facteurs :

- facteurs physico-chimiques : le paramètre déclassant est souvent lié à la présence de nitrates et pesticides,
- facteurs physiques : faisant intervenir la morphologie des cours d'eau (absence de ripisylve, recalibrage,...).

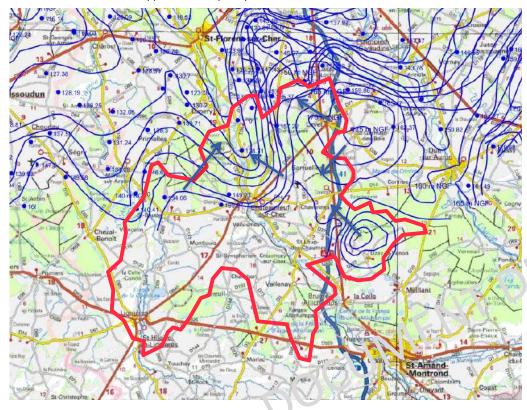


#### MILIEU PHYSIQUE - Les eaux souterraines

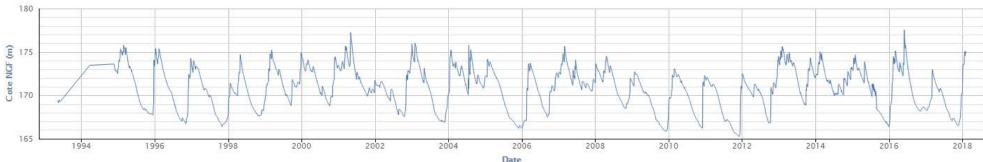


#### MILIEU PHYSIQUE - LES EAUX SOUTERRAINES

Sens d'écoulement de la nappe du Jurassique supérieur sur le territoire de la CC ABC



Chronique piézométrique de la nappe du Jurassique à Levet (BRGM)



# Le système aquifère du Jurassique constitue la principale ressource du département du Cher.

La nappe du Jurassique est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Du fait des caractéristiques de ce système (calcaire), la nappe est très réactive dans sa partie libre. Les fluctuations saisonnières de la nappe sont fortes, en particulier au centre des plateaux. On constate bien souvent une succession de cycles annuels de recharge (en hiver) puis de décrue, accentuée par les prélèvements pour l'agriculture à partir du mois c'a rii mai.

#### Enjeux et problématiques liés à la nappe du Jurassique :

- Du point de vue quantitatif : les besoins pour l'agriculture ont entrainé une forte augmentation des prélèvements en eaux superficielles et souterraines, dans une région où ces ressources sont très sensibles, ce qui peut être à l'origine d'une baisse forte du niveau des nappes.
- Du point de vue qualitatif : l'agriculture intensive développée en Champagne berrichonne a entrainé l'usage de fortes quantités d'engrais et de produits phytosanitaires, entrainant des pollutions dispersées et diffuses plus ou moins généralisées. La teneur en nitrates dans l'eau de la nappe dépasse souvent le seuil admis de

DOCUMENT DE TRAVAIL BOCUMENT DE TRAVAIL

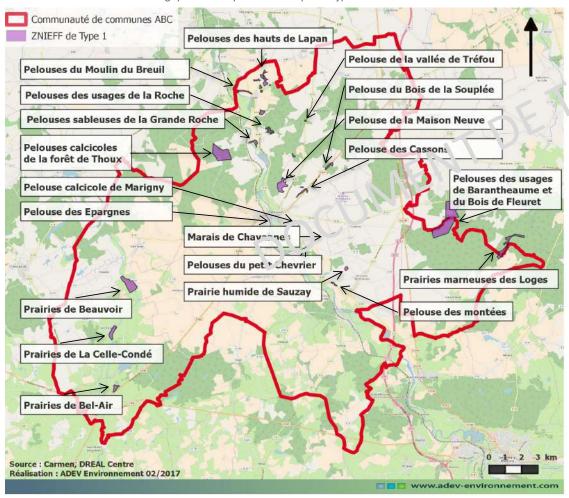
# ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEU NATUREL

Définition et portée des ZNIEFF - les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces faunistiques ou floristiques rares et menacées. Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique,
- Les ZNIEFF de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristique de type 1



#### Un territoire concerné par dix-neuf ZNIEFF de type 1 :

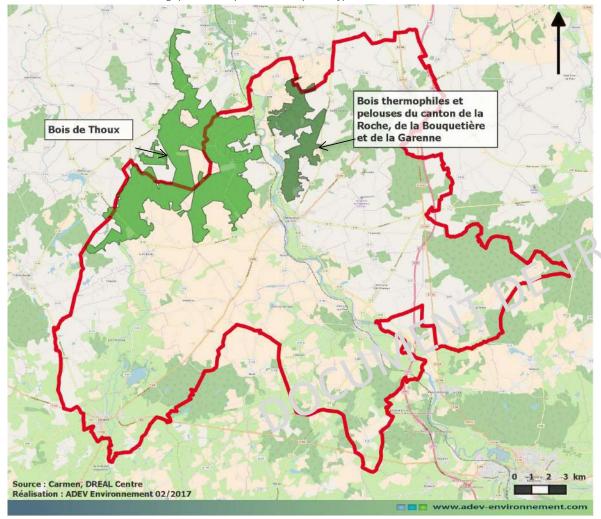
Il s'agit de prairies humides et marais localisés en fond de vallée de l'Arnon ou du Cher :

- prairies de Bel Air,
- prairies de La Celle-Condé,
- prairies de Beauvoir.
- prairie humide de Sauzay,
- pelouses du petit Chevrier,
- mara s de Ci avannes.

Viais aussi de pelouses situées sur le plateau ou en rebord de coteau :

- pelouses des hauts de Lapan,
- · pelouses du Moulin du Breuil,
- pelouses des usages de la Roche,
- pelouses sableuses de la Grande Roche,
- pelouses calcicoles de la forêt de Thoux,
- pelouse calcicole de Marigny,
- pelouse des Epargnes,
- pelouse de la Maison Neuve,
- pelouse de la vallée de Tréfou,
- pelouse du bois de Souplée,
- pelouse des Cassons,
- pelouses des usages de Barantheaume et du Bois de Fleuret,
- · prairies marneuses des Loges,
- pelouse des Montées.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristique de type 2



#### Un territoire concerné par deux ZNIEFF de type 2 :

- bois de Thoux
- bois thermophiles et pelouse du canton de la Roche, de la Bouquetière et de la Garenne.

La présence de nombreuses ZNIEFF sur le territoire renseigne sur la diversité écologique présente.



# La ZNIEFF « Bois thermophiles et pelouse du canton de la Roche, de la Bouquetière et de la Garenne » de type 2 :

La zone correspond à un vaste ensemble aujourd'hui largement boisé (mais jadis constitué en grande partie de pelouses et landes à genévriers), installé sur les rebords et les coteaux de l'Est de la Vallée du Cher entre Lapan, Châteauneuf-sur-Cher et la forêt domaniale des Abbayes (qui n'est pas incluse).

Ces bois s'avèrent très riches en espèces des pelouses, ourlets et lisières thermophiles.

Les formations herbacées (pelouses) montrent une répartition discontinue. La plupart d'entre elles correspondent à des affleurements de calcaire dur. La variabilité des formations superficielles (du calcaire dur aux marnes) découle d'une géologie complexe mais aussi d'activités humaines passées : extraction et traitement du minerai de fer (avec pour corollaire l'exploitation intensive du bois), pâturage du mouton.

Superficie: 954,87 ha

#### Habitats déterminants :

- √ 34.11 Pelouses médio européennes sur a €L ris rocheux
- √ 34.322 Pelouses semi-sèches méclic-européennes à Bromus erectus
- √ 34.332 Pelouses médio européennes du Xerobromion
- √ 34.32 Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides
- √ 34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles
- √ 31.881 Landes à Genévriers.

Plus de 50 espèces végétales déterminantes, dont une quinzaine d'espèces protégées, ont été observées.

Outre le fort intérêt spécifique, la délimitation prend en compte une importante cohérence écologique puisque ces espaces forment une continuité de milieux (seules deux routes traversent l'ensemble). Les lisières complexes contribuent aux échanges faunistiques avec d'autres milieux plus ou moins boisés.

Outre les pelouses parfois très riches malgré leur taille modérée, la zone la plus diversifiée sur le plan végétal correspond au secteur domanial dit du Canton de la Roche. Le cœur de l'ensemble recèle des paysages végétaux singuliers comme les ourlets à Géranium sanguin parfois particulièrement denses après les coupes de taillis ou au hord des chemins, les fourrés à Spirée à feuille de Millepertuis (Spire à histoan ca) les pelouses à lichens, les lisières à Eglantier de France (Rose guilliez).



Eglantier de France (Rosa gallica) Source: MNHN-CBNBP G. Hunault



ZNIEFF II « Bois thermophiles et pelouse du canton de la Roche, de la Bouquetière et de la Garenne »

#### La ZNIEFF « Bois de Thoux » de type 2 :

Ce boisement de feuillus et de résineux présente un intérêt floristique pour ses complexes calcicoles. En effet, des ourlets thermophiles riches et des pelouses calcaires de surfaces variables possèdent un intérêt patrimonial. Si certains de ces milieux sont en voie de fermeture par des fructicées, d'autres présentent un très bon état de conservation comme la pelouse des "Chétifs Bois" (Réserve Biologique Domaniale et ZNIEFF I). D'autres zones neutres à acides abritent des espèces peu communes comme *Dipsacus pilosus*.

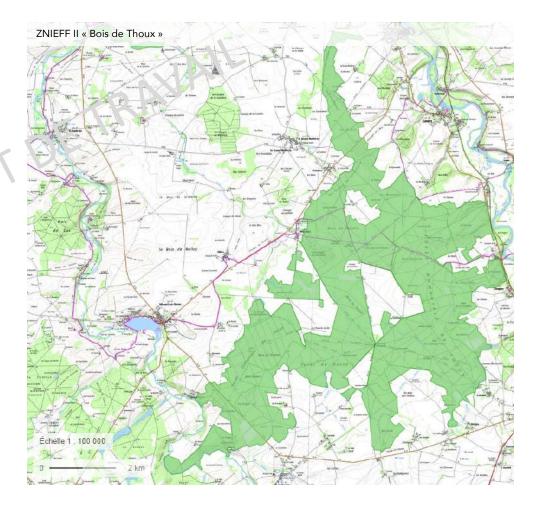
• Superficie: 3913,27 ha

#### Habitats déterminants :

- √ 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus
- ✓ 34.324 Pelouses alluviales et humides du Mesobromion
- ✓ 31.88 Fruticées à Genévriers communs
- ✓ 34.41 Lisières xéro-thermophiles
- ✓ 34.42 Lisières mésophiles

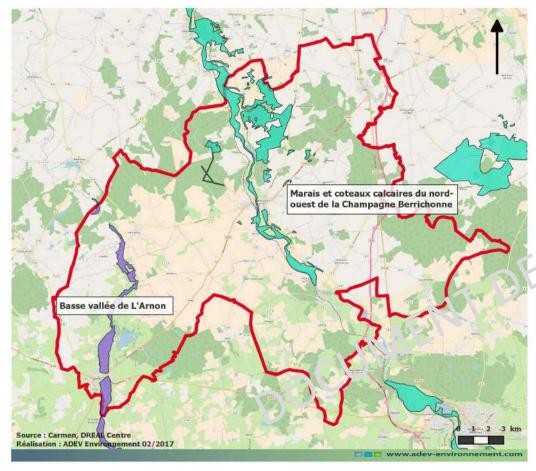
Un nombre conséquent d'espèces végétales patrimoniales est présent sur ce site (avec plus de cinquante espèces déterminantes) dont plusieurs protégées nationales (on peut citer Rosa gallica et Odontites jaubertianus).

Concernant la faune, des prospections de papillons ont été réalisées, mettant en évidence six espèces déterminantes, dont la Bacchante (Lopinga achine) qui est protégée et menacée en région Centre.



#### SITES NATURA 2000

Zones Natura 2000 (DREAL Centre Val de Loire)



#### Des espaces NATURA 2000 attestant de la qualité des écosystèmes du territoire

Le réseau NATURA 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et s'inscrit pleinement dans l'objectif 2010 « Arrêt de la perte de la Biodiversité ».

Le réseau NATURA 2000 est constitué de deux types de zones naturelles, à savoir :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenn. « Manitats » (directive 92/43/CEE, du 21 mai 1992) ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive our péenne « Oiseaux » (directive 79/409 /CEE, de 1979).

Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un « échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe », en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.

#### Le territoire de la Communauté de communes ABC abrite deux zones NATURA 2000 :

- une Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) : coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne (n°FR2400520),
- une Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) : Basse vallée de l'Arnon (n°FR2400521).

#### SITES NATURA 2000

La Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) FR2400520 « coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne »

Cette Zone Spéciale de Conservation de 5 008 ha de superficie totale se compose de :

- 16 habitats différents dont 4 sont prioritaires (cf.. tableau ci-contre),
- 13 espèces visées par l'annexe II de la « Directive Habitats, Faune, Flore » (directive 92/43/CEE).

La particularité biogéographique des coteaux calcaires, est de renfermer plusieurs espèces rares en limite de répartition :

• Spirea hypericifolia, Rosa gallica, Arenaria controversa, Geranium sanguineum, Odontites jaubertiana, Anthyllis montana, Stipa pennata, Leucanthemum graminifolium, Ranunculus gramineus, Hyssopus officinale ssp officinale var decumbens et Briza media var elatior.

Code	Habitats
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3260	Rivières des étages plantaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho- Batrachion
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
4010	Landes humides atlantiques septentrionale à Erica tetralix
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à La tipe La conmunis sur landes ou pelouses calcaires
6110*	Peloures rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi
6310	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur
IEI,	calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7210*	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)

<sup>\*</sup>Forme prioritaire de l'habitat

#### SITES NATURA 2000

#### La Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) FR2400521 « Basse vallée de l'Arnon »

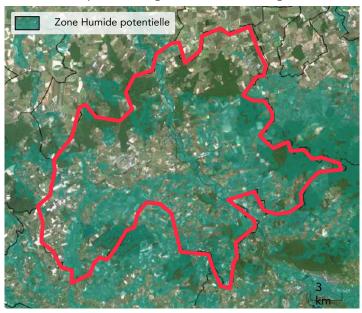
Cette Zone Spéciale de Conservation de 1 334 ha de superficie totale se compose de 6 habitats différents dont 1 est prioritaire.

- 9 espèces sont visées par l'annexe II de la « Directive Habitats, Faune, Flore » (directive 92/43/CEE).
- Ensemble de prairies inondables associées à une végétation rivulaire de forêts alluviales à Aulne et de roselières.
- · Présence de la plus vaste des deux stations de Fritillaire pintade (5 km de longueur) dans les prairies inondables en rive de L'Arnon du département du Cher, en limite partielle de répartition (aire atlantique).

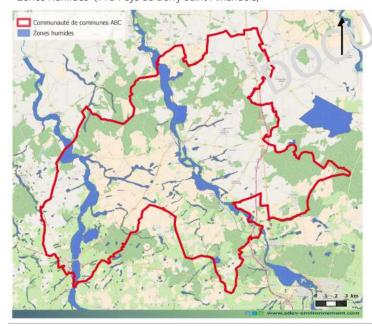
521 « Basse	Code	Habitats		
de superficie	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		
prioritaire.	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin		
tive Habitats,	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		
e végétation es.	91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)		
de Fritillaire lables en rive partielle de	91F0	Forêts mixte. à Quircais Jobur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus a. vgl sti olia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)		
MENT	Forme p.	ioritaire de l'habitat		

#### **ZONES HUMIDES**

Zones Humides potentielles (Agence de l'Eau Loire Bretagne)



Zones Humides (TVB Pays du Berry Saint-Amandois)



#### Un territoire couvert par un réseau de zones humides

Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique.

À l'échelle de son territoire, le SDAGE Loire-Bretagne a cartographié les zones humides selon la probabilité de leur présence. Cette étude s'est basée sur une réflexion sur des facteurs physiques susceptibles de favoriser de mise en place de tels milieux. Ces facteurs ou de quatre ordres : topographique, geomorphologique, hydrologique. Un tel inventaire n'a aucunement la prétention de se substituer aux inventaire n'éalisés sur le terrain. Il permet toutefois de disposer d'une vue d'enserne sur la répartition des zones à an inente humides sur le territoire.

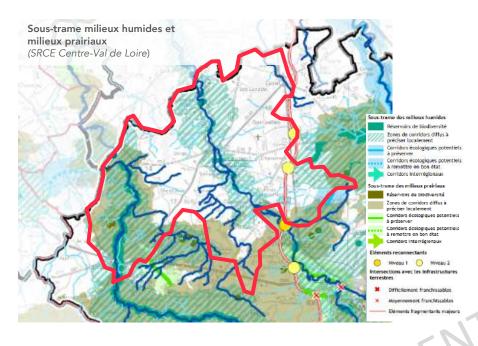
Cet inventaire conduit à identifier les principales zones humides du territoire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher au niveau des principaux cours d'eaux tels que le Cher, l'Arnon...

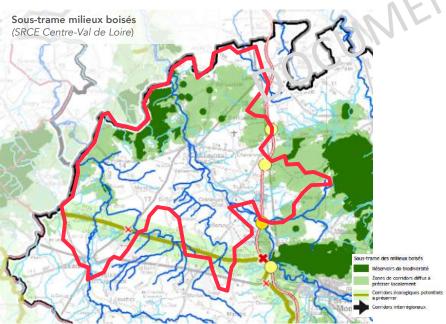
Les zones humides recensées à travers la trame verte et bleue (TVB) du Pays Berry Saint-Amandois se basent sur l'approche du SRCAE (schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie) croisée avec le témoignage de personnes de terrain (comité technique de la TVB).

Cependant, ces éléments de connaissance ne sont que partiels et d'autres zones humides de niveau local peuvent exister. Il est primordial de les identifier afin de pouvoir les préserver.

Parmi les enjeux de conservation notables relevés dans la TVB figurent : la préservation des réservoirs de biodiversité, la restauration de la fonctionnalité des fonds de vallées notamment des ripisylves et l'amélioration de la connectivité des réseaux de mares.

# CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)





# Un Schéma Régional de Cohérence Écologique mettant en valeur les espaces remarquables du territoire sur un plan écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional trame verte et bleue. Son contenu est fixé par le Code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R.371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et le la remise en bon état des continuités écologiques.

Dans la Communauté de communes ABC, une part importante du territoire est concernée par le SRCE, du fai+ de la présence de nombreuses zones boisées et cours d'eau.

Le SRCE identific des corridors de milieux humides principalement de part et d'autre du Cher et de l'Arnon, avec comme axes de travail mis en avant :

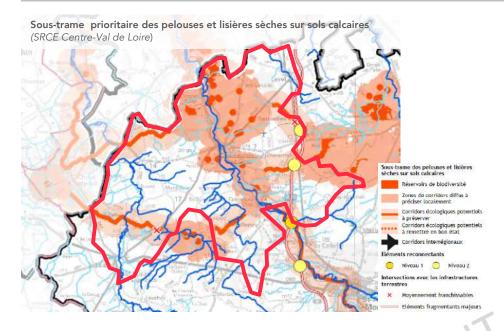
- En ourager le maintien voire la restauration, au sein du bocage, des fonds de vallons et zones humides, éléments locaux de diversification du paysage;
- Encourager le maintien voire la restauration de ceintures de végétations humides et aquatiques associées aux étangs ;
- Etudier le rôle effectif des étangs locaux sur la migration et l'hivernage des oiseaux;
- Encourager le maintien voire la restauration des ensembles prairiaux humides du Marais de Contres, et des prairies fauchées ou pâturées du bocage.

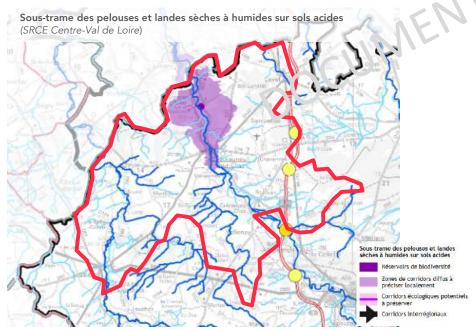
Le SRCE identifie également le bois de Thoux comme réservoirs de biodiversité. Les espaces boisés entre le Bois de Thoux et le bois d'Arpheuilles constituent des corridors.

Les discontinuités écologiques les plus importantes susceptibles de créer un effet barrière vis-à-vis du transit des espèces animales concernent :

- l'autoroute A71 traversant le territoire à l'Est et coupant des corridors boisés,
- et la RD940 traversant le corridor boisé du sud du territoire.

# CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)





Le SRCE identifie des corridors de pelouses et lisières sèches sur sols calcaires de part et d'autre du Cher et dans l'emprise des corridors boisés identifiés précédemment, avec comme axe de travail mis en avant :

• Encourager le maintien voire la restauration des milieux acidiphiles ponctuels au niveau de l'amont du bassin de l'Arnon (limite Sud du territoire) et plus ponctuellement en bordure du Cher à l'aval de Châteauneuf-sur-Cher.

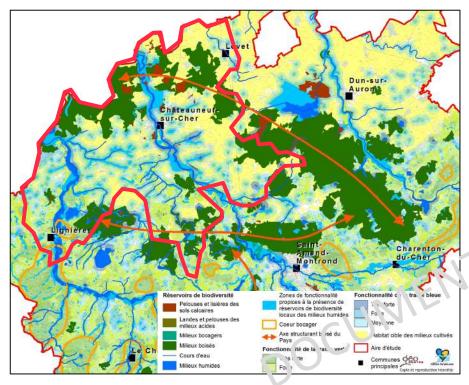
Les discontinuités écologiques les plus importantes susceptibles de créer un effet barrière vis-à-vis du transit des espèces animales concernent :

- l'autoroute A71 traversani le territoire à l'est et coupant des corridors boisés et les pelouses et lisièles seches,
- la RD940 traversant le corridor boisé et les pelouses et lisières sèches du sud du territoire.
- LE CACE identifie les coteaux calcaires de la vallée du Cher comme zone de corridor diffus pour la sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides, avec comme axe de travail mis en avant :
- Encourager le maintien voire la restauration des pelouses calcicoles de la Champagne berrichonne (notamment chaumes de la Périsse et coteaux avoisinants, et vallée du Cher).

## CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES - La trame verte et bleue

La TVB, un outil d'aménagement du territoire qui a vocation à intégrer la biodiversité dans la planification urbaine.

Trame verte et bleue du Pays du Berry Saint-Amandois (TVB PBSA)



#### Les principaux enjeux à prendre en compte à l'échelle de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher concernent :

Les Cours d'eaux : enjeux élevés du fait de la présence des vallées du Cher et de l'Arnon sur le territoire intercommunal. La restauration des continuités écologiques de fonds de vallées associées aux cours d'eau passe par le maintien ou le rétablissement des continuités hydrauliques et la restauration hydromorphologique des cours d'eau sur les communes de Venesmes, Châteauneuf-sur-Cher, Vallenay, Saint-Baudel.

Les milieux humides : La vallée de l'Arnon tout comme la vallée du Cher constitue un vaste réservoir de biodiversité, les autres réservoirs connus sont de taille relativement réduite. Ils sont dispersés sur le territoire en fonction de la géologie et de l'hydrographie cela implique de les rechercher à une échelle plus fine et en priorité dans les zones de fonctionnalités.

#### Les douze objectifs de la trame-verte et bleue du Pays Berry Saint-Amandois :

- 1. Mobiliser les outils de maîtrise foncière ou d'usage pour faciliter la protection et la gestion des réservoirs de biodiversité et des secteurs de corridors écologiques sensibles.
- 2. Développer les partenariats en faveur de la connaissance et de la gestion des espaces et habitats naturels.
- 3. Intégrer les enjeux de la TVB dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi).
- 4. Accompagner et soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité.
- 5. Préciser et décliner une stratégie pour un bocage fonctionnel.
- 6. Sensibiliser à la bio live sité ét accompagner les pratiques de gestion qui lui sont favorables, hou milieux agricoles et forestiers.
- 7. Préciser la connaissance et les enjeux aux échelles communale ou intercompurale.
  - 8 Schsibiliser, accompagner et soutenir les forestiers dans les pratiques fuvorables aux milieux forestiers et associés.
- 9. Mettre en place une stratégie chauve-souris.
- 10. Décliner les orientations stratégiques des deux SAGE.
- 11. Surveiller et lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes.
- 12. Etudier et optimiser la fonctionnalité écologique de l'A71.

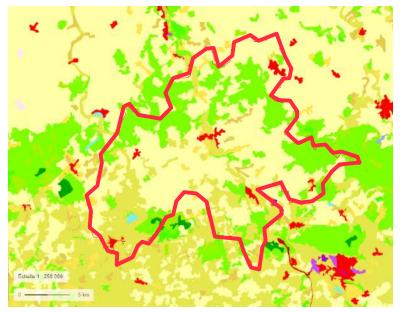
Les chiroptères : enjeu élevé à dimension régionale sur la commune de Châteauneuf-sur-Cher (15 colonies recensées); enjeu fort sur les communes de Saint-Baudel (10 colonies recensées) et Lignières (7 colonies recensées)

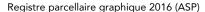
Les milieux boisés : Deux arcs forestiers au Nord (Bois de Thoux) et au Sud constituent les corridors majeurs à l'échelle du territoire. L'enjeu de conservation majeur mais avec peu de risque avéré est le maintien du caractère boisé, de la fonctionnalité générale et de la typicité des peuplements.

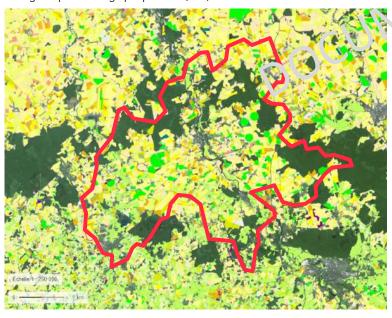
Les milieux bocagers, les pelouses sèches et les milieux cultivés représentent aussi des enjeux importants à l'échelle du territoire et sont décrits dans la Trame Verte et Bleue.

#### **HABITATS NATURELS - Occupation du sol**

#### Occupation du sol en 2016 (Corine Land Cover)







#### Registre parcellaire graphique

vetimes culturaux et parcellaires complexes

Terres arables hors pirimitres d'original



Divers

# Un territoire partagé entre espaces agricoles, espaces boisés et espaces urbanisés

Le territoire intercommunal est caractérisé par la présence de vastes ensembles de terres arables en son centre, en particulier dans les communes de Montlouis, de Venesmes et de Saint-Loup des-Chaumes. Dans les vallées, les systèmes culturaux parcellaires complexes dominent (bocage), notamment au Sud-Ouest dans les communes de Lignières et de La Celle-Condé.

Au Minro du territoire, un croissant forestier (forets mél in ¿ées) aux contours morcelés occupe une bonne partie des sommunes de Saint-Baudel, Venesmes, Corquoy, Sainte-Lunaise, Chavannes et Uzay-le-Venon. Au Sud, le bois de Saint-Thibaut occupe une partie du territoire de Lignières.

Les communes de Levet, Châteauneuf-sur-Cher, Lignières et Vallenay présentent un tissu urbain discontinu. Les autres espaces bâtis sont diffus sur le territoire.

#### Des terres utilisées pour des cultures très diversifiées

Les cultures présentes au sein des surfaces cultivées sont nombreuses : maïs, colza, blé tendre, lin, tournesol, mélanges protéagineux etc..

Les basses vallées de l'Arnon et du Cher sont, quant à elles, essentiellement utilisées comme prairies permanentes.

# **CONTEXTE ÉCOLOGIQUE - La Flore**

Pulicaria vulgaris Gaertn (source : S. Filoche, INPN) Spiranthes aestivalis (S. Filoche, INPN)







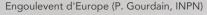


#### Un territoire présentant une vraie richesse floristique

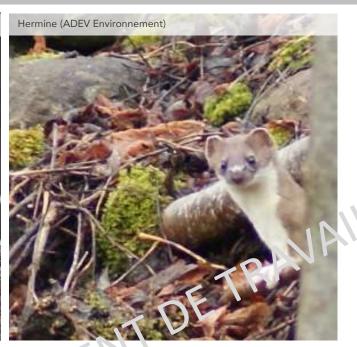
Les inventaires botaniques réalisés sur le territoire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher montrent une richesse écologique importante concernant la flore. Les principales espèces protégées recensées sont :

- · Littorella uniflora (Littorelle à une fleur, Littorelle des étang) : Plante vivace de 5-20 cm, acaule, glabre, à souche courte végétant dans l'eau.
- Pulicaria vulgaris Gaertn, (Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune) : Plante annuelle à tige de 1-4 dm dressée ou ascendante, pubescente ou presque glabre, à rameaux étalés-dressés.
- Spiranthes aestivalis (Spiranthe d'été) : Plante vivace de 20-40 cm, glabre intérieurement, pubérulente au sommet, à tubercules allongés cylindriques en fuseau.
- Luronium natans (Flûteau nageant): Plante vivace, glabre, submergée et flottante, à tiges allongées, filiformes, feuillées et florifères aux nœuds.
- Gratiola officinalis (Gratiole officinale, Herbe au pauvre homme) : Plante vivace de 20-50 cm, glabre, à souche rampante-stolonifère.

# CONTEXTE ÉCOLOGIQUE - La Faune







Grand Murin (Florian PICAUD)





#### Une faune riche, en lien avec la grande diversité d'espaces naturels

Les inventaires de la faune dans le territoire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher ont également montré une forte valeur patrimoniale.

La présence de pelouses sèches induit la présence de nombreuses espèces d'oiseaux comme l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

Concernant les chiroptères, la Sérotine commune (*Eptesicus serontinus*), le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ont été recensés.

Les prairies humides et étangs nécessitent une attention particulière du fait de leur attrait pour les amphibiens. Le Triton crêté a été recensé.

En ce qui concerne les mammifères, des espèces courantes peuvent être recensées : Lapin de Garenne, Lièvre, Belette, Hermine, Putois, Fouine, Martre, Renard, Ragondin, Rat Musqué. DOCUMENT DE TRAVAIL ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEU HUMAIN

#### **EAU POTABLE**

Captage	Profondeur	Débit pompé (réel)	Débit réglementaire (autorisé)	Aquifère capté	Régie
Lapan P1 et P2	8 m et 6,8 m	3524 m³/j en 2015	4500 m³/j	Nappe alluviale du Cher	SMEAL de Lapan Affermage : VEOLIA
Châteauneuf-sur-Cher	6,1 m	363 m³/j en 2010	830 m³/j	Nappe alluviale du Cher	SIAEP Châteauneuf / Venesmes /Vallenay 8 communes desservies
Lignières	92 m	1135 m³/j en 2016	1700 m³/j	Nappe des calcaires du Jurassique du Dogger	SIAEP de Lignières 5 communes desservies

# Captages d'eau potable (ARS Centre Val de Loire) Chârost Saint Ambroix Lunery Lagan Châteauneur sur-Amon Chezal Benoît La Celle Saint-Amand Montrond Drevant









# Une alimentation en eau potable exclusivement souterraine

Sur le territoire de la Communauté de communes, l'eau destinée à la consommation humaine provient de ressources souterraines. Les grands ensembles aquifères qui constituent cette ressource sont les suivants :

- la nappe des alluvions récentes du Cher (captée),
- la nappe des calcaires du Jurassique du Dogger (captée).

Ces différentes nappes contribuent à l'alimentation de quatre forages actifs desservant des unités de distribution.

La nappe alluviale du Cher est très sensible aux pollutions du fait de sa faible profondeur et du fait qu'elle soit en partie alimentée par les calcaires jurassiques où les circulations sont très rapides.

Ces alimentations sont interconnectées avec les réseaux voisins :

- Le réseau d'adduction du SIAEP de Châteauneuf-sur-Cher – Venesmes – Vallenay est interconnecté avec le captage de la commune de Sidailles. Ce captage est géré par la SAUR et a fourni 142 000 m3 d'eau au SIAEP en 2011.
- De même, les captages de Lapan sont interconnectés avec le SMERSE et 56 365 m³ ont été importés en 2015.

#### **GESTION DES EAUX USÉES**

Commune	Capacité nominale	Charge entrante (2016)	Milieu récepteur	Devenir des boues des STEP
Levet	1400 EH	318 EH	BV de l'Auron	épandage
Châteauneuf-sur- Cher	1350 EH	311 EH	BV du Cher	épandage
Venesmes - bourg	200 EH	79 EH	BV du Cher	vers autre STEU
Venesmes - Chérigny	34 EH	10 EH	BV du Cher	absence de données
Saint-Baudel	150 EH	72 EH	BV de l'Arnon	absence de données
La Celle-Condé	460 EH	150 EH	BV de l'Arnon	absence de don. ées
Lignières	1600 EH	817 EH	BV do i Arnon	épandage
Saint-Symphorien - le Terray	60 EH	26 EH	BV du Cher	absence de données
Saint-Symphorien - les Occans	50 EH	30 EH	BV du Cher	absence de données
Vallenay	1100 EH	367 EH	BV du Cher	épandage
Saint-Loup-des- Chaumes	200 EH	78 EH	BV du Cher	épandage
Uzay-le-Venon	250 EH	42 EH	BV de l'Auron	absence de données

#### Une gestion des eaux usées partagée entre assainissement collectif et individuel

Le territoire de la Communauté de Communes ABC compte **12 stations d'épuration** réparties de manière homogène.

Neuf communes sur les 19 que compte la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher ne sont pas équipées de station de traitement des eaux usées (STEU), il s'agit des communes de Chambon, Chavannes, Corquoy, Crézençay-sur-Cher, Lapan, Montlouis, Sainte-Lunaise, Serruelles et Villecelin.

Les stations de traitement des eaux usées sont correctement dimensionnées.

Deux stations de trai entre des eaux usées sont à plus de 50 % de leur capacité nominale : Saint-Symphorien - les Occans et Lignières.

Le devenir des boues est assuré par épandage pour au moins cinq des 12 STEU.

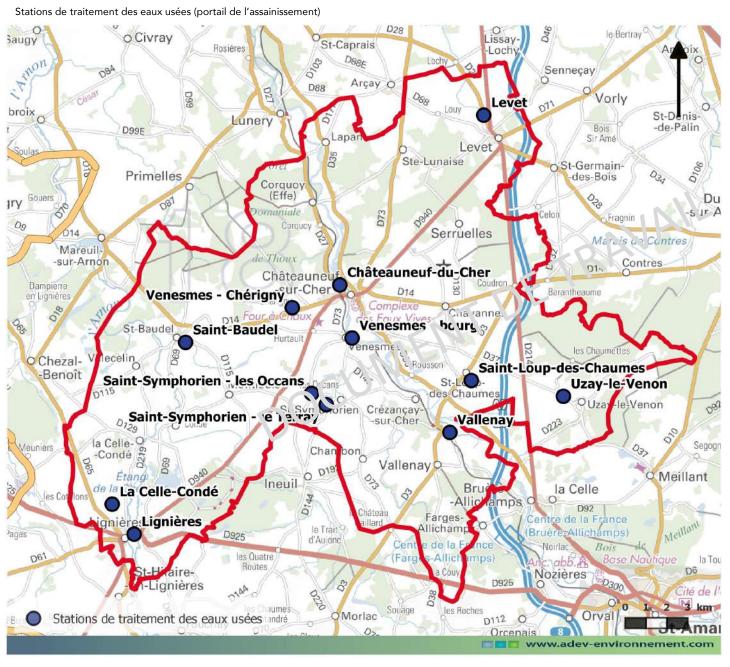
Les rejets des stations de traitement des eaux usées se font majoritairement dans le réseau hydrographique.

La Communauté de communes Arnon Boischaut Cher a également en charge la gestion de l'assainissement non collectif, dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

#### Station d'épuration de Châteauneuf-du-Cher (Adev)



#### **GESTION DES EAUX USÉES**



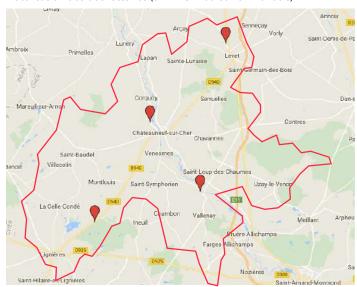
# Organisation du service assainissement collectif

Dans la Communauté de communes ABC, l'assainissement collectif est géré :

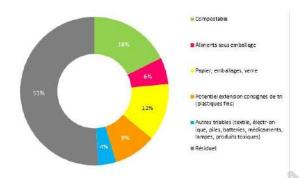
- soit en régie, pour les communes de Vallenay, de St Loup-des-Chaumes, de Saint-Baudel et d'Uzay-le-Venon,
- soit en délégation de service public (affermage Veolia) pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Lignières, St-Symphorien, Venesmes et Levet.

#### **GESTION DES DÉCHETS**

#### Localisation des déchetteries (SMIRTOM du Saint Amandois)



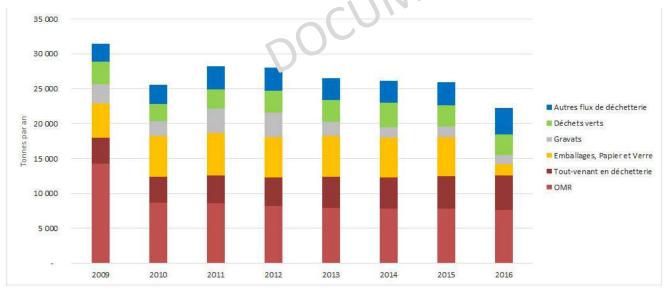
#### Analyse du reste à valoriser dans les poubelles OMR (SMIRTOM)







#### Quantité annuelle de déchets collectés et traités par le SMIRTOM (SM.'RT >: 1)



#### Une gestion des déchets organisée à l'échelle du Saint-Amandois

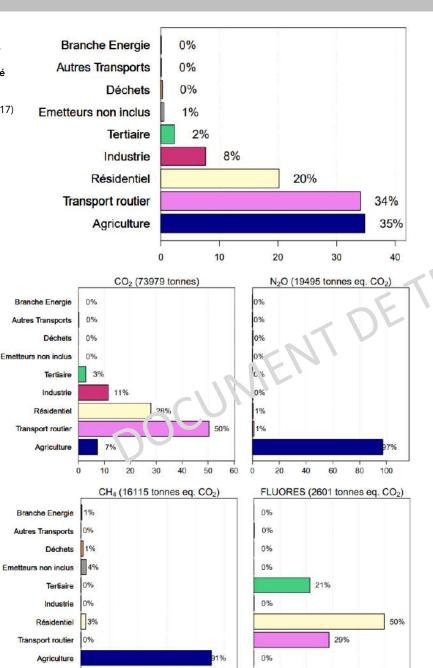
La Communauté de communes Arnon Boischaut Cher adhère au SMIRTOM du Saint-Amandois qui assure le traitement des ordures ménagères.

#### La collecte en chiffre 2017 :

- 26 091 tonnes collectées.
- 11 514 tonnes triées et recyclées,
- 14 459 tonnes enfouies,
- 423 kg de déchets par habitant par an.
- Quatre déchetteries sont présentes sur le territoire, à Levet, Châteauneuf-sur-Cher, Lignières et Vallenay.
- Le territoire est lauréat de l'appel à projet zéro déchet zéro gaspillage 2015 organisé par le Ministère de l'environnement et soutenu par l'ADEME.
- En 2016, la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectée à l'échelle du SMIRTOM est deux fois moins importante que celle collectée à l'échelle nationale rapportée au nombre d'habitants.
- Réduction des OMR de 46 % entre 2009 et 2016.
- Réduction des tonnages de déchets de près de 30% entre 2009 et 2016.
- 49 % des OMR restent toutefois à valoriser dans les filières de recyclage, notamment à travers les déchets compostables (18%) et les papiers, emballages et verre (12%).

## **QUALITÉ DE L'AIR**

Contributions des secteurs d'activités aux émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Communauté de communes ABC (Lig'Air – Inventaire des émissions 2012 v1.4 (sep. 2017)



20

# L'agriculture et le transport, principaux émetteurs de gaz à effet de serre du territoire

En 2012, les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté de communes ABC s'élèvent à 112 190 tonnes équivalent CO2 (soit 0.6% des émissions régionales de GES).

Le secteur agricole constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur transport routier et le secteur résidentiel. Au niveau régional, le principal secteur émetteur est le transport routier.

Dans la CC SBC, environ 66 % des émissions de GES sont émis directer et t sous forme de CO2 (dioxyde de carbone). Les contributions aux émissions totales des trois autres GES pris en con pte dans ce bilan, N2O (protoxyde d'azote), CH4 (méthane) et les fluorés, sont respectivement de 17 %, 14 % et 2 %.

Les émissions de polluants à effets sanitaires (PES) sur le territoire s'élèvent en 2012 à 328 tonnes pour les oxydes d'azote (NOx), 101 tonnes pour les particules en suspension (PM10), 21 tonnes pour le dioxyde de soufre (SO2), 2 413 kg pour le benzène (C6H6) et 5 kg pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), 70 tonnes pour les particules en suspension (PM25), 1 217 tonnes pour les composés organiques volatiles non métalliques (COVNM) et 330 tonnes pour l'ammoniac (NH3). La part d'émissions de chaque secteur d'activités sur le territoire varie en fonction du polluant considéré.

En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2016 pour les polluants atmosphériques NO2 (dioxyde d'azote), PM10 et O3 (ozone). Malgré le respect de ces valeurs, le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en PM10 conduisant aux déclenchements de procédures préfectorales d'information et recommandation mais aussi d'alerte. Seul l'objectif de qualité pour l'ozone (AOT40 1) a été dépassé.

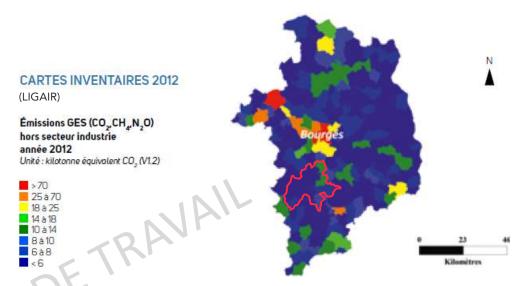
10

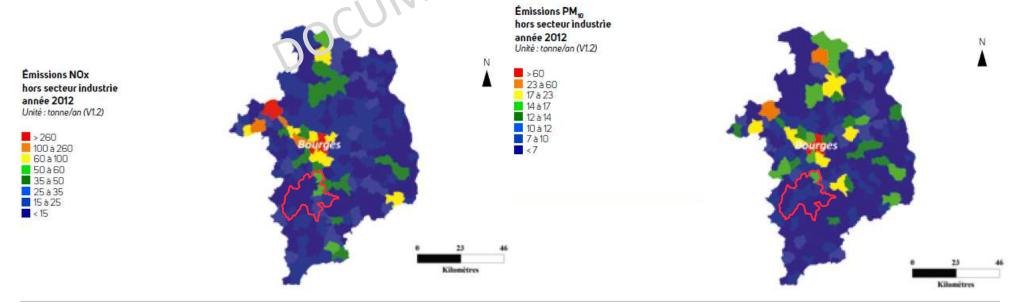
#### **QUALITÉ DE L'AIR**

#### Emissions de la Communauté de communes ABC dans le contexte départemental

- Gaz à effets de serre (CO<sub>2</sub>,CH<sub>4</sub>,N<sub>2</sub>O) : les émissions du territoire intercommunal sont globalement moindres que sur l'ensemble du territoire départemental. Levet et Chavannes font exception avec des émissions de GES supérieures aux autres communes.
- Oxydes d'azote (NOx): les émissions du territoire intercommunal sont globalement moindres que sur l'ensemble du territoire départemental, hormis pour les communes de Levet et Chavannes.
- Particules en suspension (PM10): les émissions du territoire d'ABC sont globalement moindres que sur l'ensemble du territoire départemental, hormis pour la commune de Levet.

A l'échelle départementale, on constate que les communes les plus émettrices de polluants sont les aires urbaines (Bourges, Vierzon) et les grands axes routiers (A71, RD 940, etc..). Levet et Chavannes partagent en partie ces caractéristiques. La majorité des communes du territoire d'^BC. plus rurales, ont de faibles émissions de polluants.





DOCUMENT DE TRAVAIL

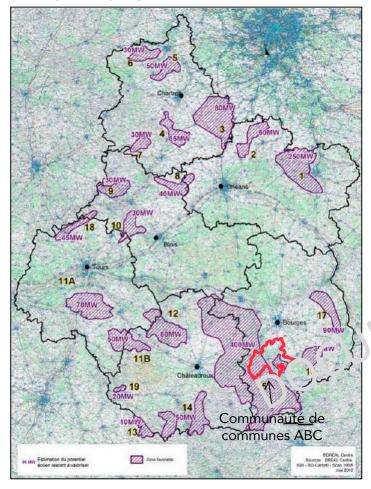
ETAT INITIAL DE I

# ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

**ENERGIE** 

## ÉNERGIE - L'éolien-Hydroélectricité

## Carte indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne (SRE Centre, 2012)



#### Un potentiel marqué de développement éolien

La région Centre-Val de Loire est aux avant-postes dans ce mode de production d'énergie.

Le potentiel éolien dans le Cher est bon en Champagne Berrichonne mais de nombreuses contraintes limitent les zones d'implantation. En mars 2015, neuf parcs de 54 éoliennes sont raccordés dans le Cher.

Il y a deux projets éoliens autorisés et un projet éolien en instruction sur le territoire de la Communauté de communes ABC :

- Vallenay, cinq éoliennes autoris (es pour une puissance totale maximale de 10 MW,
- Montlouis, six éolienne seuter sées pour une puissance totale maximale de 26,4 MW,
- Venesmas, cinq éoilennes en cours d'instruction d'une puissance totale maximale de 13, 5 1.10 '.

Le potentiel hydroélectrique dans le Cher est très modeste, du fait de faibles pentes, u'étiages longs et marqués, et de l'importance des cours d'eau de faible débit, donc ne permettant que des puissances limitées (SRCAE Centre).

La région Centre-Val de Loire possède 22 installations hydrauliques dont trois barrages.

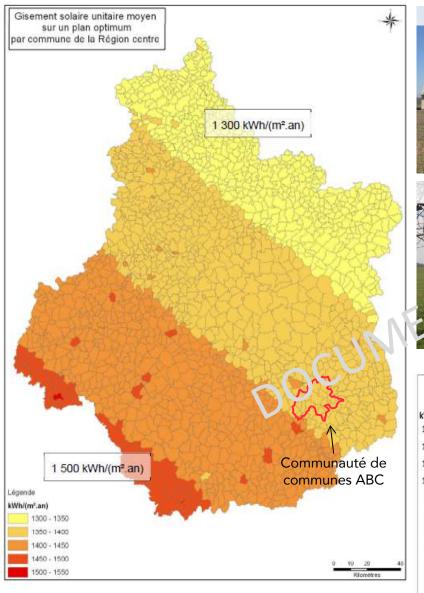
Dans le Cher, il existe cinq installations dont deux situées dans la communauté de commune ABC, produisant annuellement un total de 1246 MWh d'électricité.

Production hydroélectrique sur la Communauté de communes (DDT18)

Nom de la centrale et année de 1 <sup>ere</sup> mise en service	Commune	Puissance maximale nette (kW)	Production nette annuelle d'électricité en MWh en 2010
Moulin du Breuil (1992)	Lapan	300	1 118
Micro-centrale électrique (1958)	Châteauneuf-sur-Cher	165	128

#### ÉNERGIE - LE SOLAIRE

#### Gisement solaire (SOGREAH GROUPE ARTELIA/ DREAL Centre)



# PV en toiture à Levet (Adev)



PV en toiture à Venesmes (Adev)



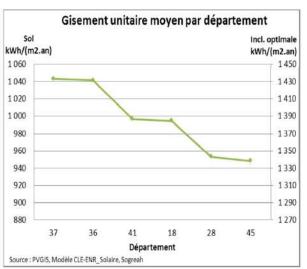
#### Un gisement solaire moven mais de nombreux projets en cours

Le gisement solaire unitaire moyen par commune est présenté par la carte ci-contre. Le gradient d'irradiation est orienté selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est et évolue de 1 500 kWh/(m².an) à 1 300 kWh/(m².an). Au niveau régional l'écart est donc relativement faible.

Le gisement unitaire moyen du département du Cher est le quatrième de la région Centre-Val de Loire.

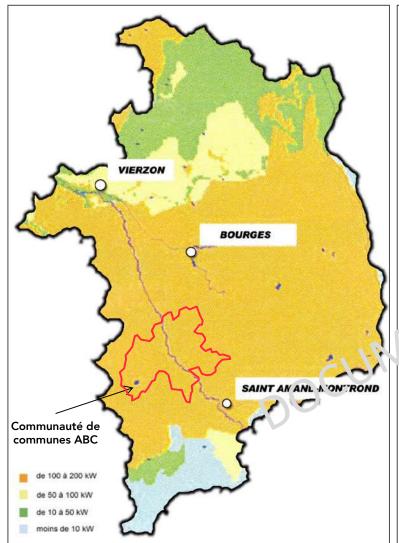
La torritoire de la Communauté de communes d'ABC présente un gisement solaire dans la moyenne de la région, avec environ 1 400 kWh/(m².an).

Ce potentiel est exploité par des agriculteurs notamment (hangars couverts de panneaux photovoltaïques). Un projet de ferme solaire est en cours d'étude à Venesmes.

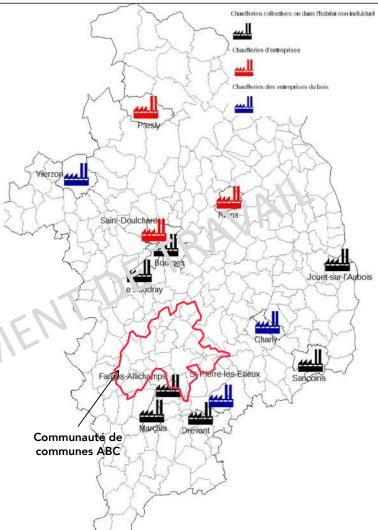


#### ÉNERGIE - La géothermie et la biomasse

#### Potentiel géothermique (DDT18)



#### Chaufferies collectives (DDT18)



#### Une absence d'installations de géothermie et de biomasse sur le territoire

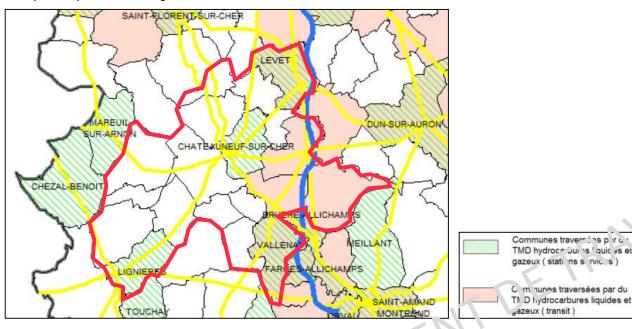
- Le Cher est concerné par la géothermie très basse énergie dont le potentiel est déterminé comme bon.
   Il y a actuellement neuf opérations de géothermie basse énergie dans le département, aucune au sein de la Communauté de communes ABC.
- Il existe 16 chaufferies collectives industrielles utilisant dans le Cher. La Communauté de communes ABC ne dispose pas à ce jour de tels équipements.
- Il existe une installation de biogaz dans le Cher, et plusieurs en projet mais aucune au sein de la Communauté de communes.

DOCUMENT DE TRAVAILEMENT DE TR

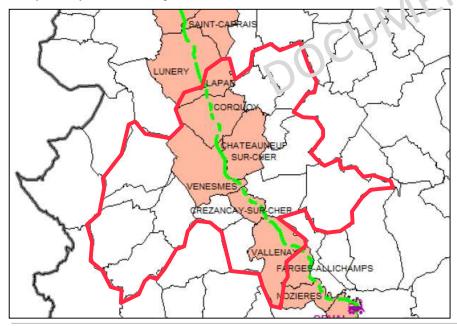
# ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ENVIRONNEMENT ET NUISANCES

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES - Transport des matières dangereuses

Risque Transport Matière Dangereuse routier (DDT 18)



Risque Transport Matière Dangereuse ferroviaire (DDT 18)





#### Des risques liés au transport de matières dangereuses

Le territoire de la Communauté de communes ABC est traversé par un réseau routier relativement important.

Plusieurs infrastructures présentent un risque technologique lié au transport de matières dangereuses.

Sept communes des 19 composant la Communauté de communes ABC sont concernées par ce risque, q ii est de deux types :

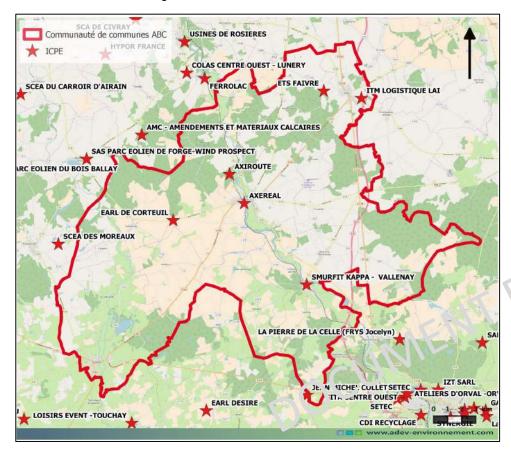
- présence de stations services sur la commune : Levet, Châteauneuf-sur-Cher et Lignières,
- transit par la commune : Levet, Chavannes, Saint-Loup-des-Chaumes, Uzay-le-Venon.

La Communauté de communes ABC est traversée par un axe ferroviaire.

Cet axe traverse six communes des 19 composant la Communauté de communes ABC : Vallenay, Crézençay-sur-Cher, Venesmes, Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy, Lapan.

# RISQUES TECHNOLOGIQUES - Nuisances industrielles

Etablissements soumis à la législation sur les ICPE sur le territoire (DDT 18)



#### Des risques industriels présents le long de la vallées du Cher

Aucun site SEVESO n'est présent sur le territoire de la Communauté de communes ABC. Il n'y a pas de plan de prévention des risques technologiques.

Six établissements relevant du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont été recensés sur le territoire. Ils sont principalement localisés dans la vallée du Cher, dans les communes desservies par la voie ferrée : Vallenay, Châteauneuf-sur-Cher et Corquoy. Deux sont présentes dans la commune de Levet et une à Venesmes.

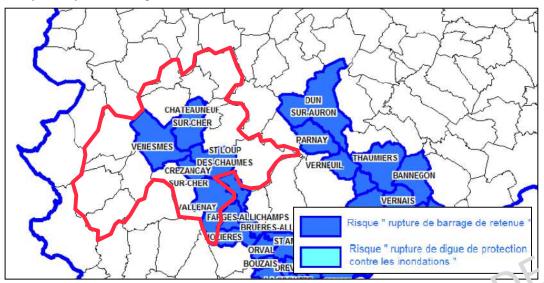
#### Liste des établissements relevant du régime des ICPE

Nom établissement	Activité	Commune	Régime	Statut SEVESO
ETS Faivre	Station service	Levet	Autorisation	Non SEVESO
ITM Logistique Lai	Entreposage et services auxiliaires des transports	Levet	Autorisation	Non SEVESO
Axiroute	Ca rière	Corquoy	Autorisation	Non SEVESO
Axereal	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Châteauneuf- du-Cher	Autorisation	Non SEVESO
EARL de Corteuil	Culture et production animale, chasse et services annexes	Venesmes	Autorisation	Non SEVESO
SMURFIT KAPPA	Fabrication de carton ondulé	Vallenay	Autorisation	Non SEVESO

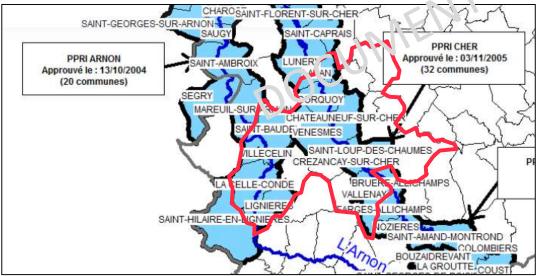
En ce qui concerne le risque nucléaire, aucun n'est recensé dans le secteur et le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) publié par la Préfecture du Cher.

#### RISQUES - Rupture de barrage et inondation par débordement des cours d'eau

#### Risque de rupture de barrage (DDT 18)



Plan de prévention des risques d'inondation (DDT 18)



Repère de crue à Châteauneuf sur Cher (Adev)



#### Un territoire marqué par les risques liés aux cours d'eau le traversant

Le risque de rupture de barrage est présent dans le territoire de la Communauté de communes ABC, concernant le barrage de Rochebut sur le Cher.

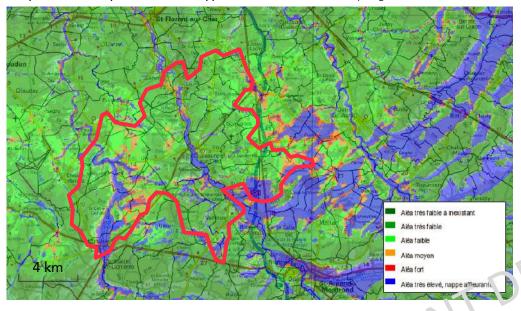
Les communes concernées sont : Châteauneuf-sur-Cher, Venesmes, Saint-Loup-des-Chaumes, Crézençay-sur-Cher et Vallenay.

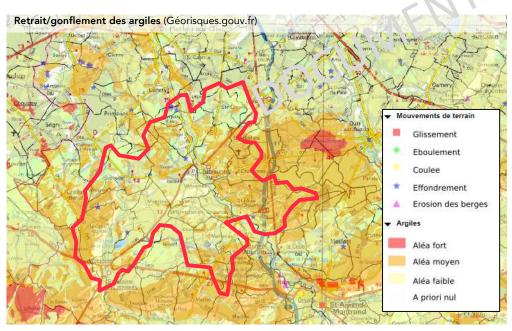
Deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation du Cher concernent le territoire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher:

- Le PPRI Cher, approuvé le 3 novembre 2005, concerne les communes de Lapan, Corquoy, Sainte-Lunaise, Châteauneuf-sur-Cher, Saint-Loup-des-Chaumes, Vallenay, Crézençay-sur-Cher et Venesmes.
- Le PPRI Arnon, approuvé le 13 octobre 2004, concerne les communes de Saint-Baudel, Villecelin, La Celle-Condé et Lignières.

#### RISQUES NATURELS - Inondation par remontée de nappes

Risque d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments (Géorisques.gouv.fr)





#### Des risques d'inondations par remontée de nappe concentrés le long des cours d'eau

Le territoire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher est traversé par de nombreux cours d'eau : le Cher, l'Arnon, l'Auron, le Trian, l'Airain et la Rampenne.

Le risque d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments est assez hétérogène sur le territoire de la Communauté de communes.

Las al as les plus forts sont situés sur les zones où la nuppe est affleurante et se trouvent plus ou moins liés aux cours d'eau identifiés sur le territoire de la Communauté de communes ABC.

# Des risques de mouvement de terrain localisés selon la nature du sol

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

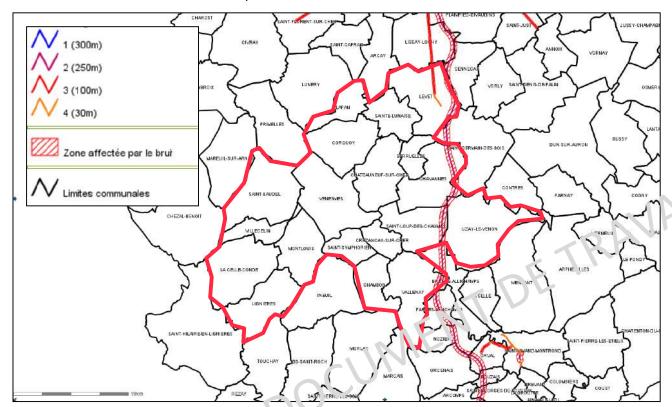
Sur le territoire de la Communauté de communes ABC, le risque est faible à moyen selon les secteurs.

Il existe également un risque d'effondrement sur les Communes de Lapan, Venesmes et La Celle-Condé.

Le niveau de risque sismique est quant à lui faible.

#### **NUISANCES SONORES**

#### Estimation du bruit des infrastructures de transport (DDT18)



#### L'Autoroute A71 à Levet (Adev)



#### Des nuisances sonores faibles hormis le long de l'autoroute et au nord de Levet

Les catégories sonores sont classées de 1 à 5, respectivement de la plus à la moins bruyante.

L'infrastructure de transport qui génère le plus de trafic est l'autoroute A71, classée en catégorie 2, avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 250 m. Toutes les communes situées dans l'Est du territoire sont concernées : Levet, Chavannes, l'anti-Loup-des-Chaumes, Uzay-le-Venon et Vallenay.

Un tronçon de la D2144 est classé en secteur 3, avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 100 m sur la commune de Levet.